VOL. LII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 21 MARS 1923 — No. 17

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ...... 12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA



JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

SUR LES MISSIONS

La brochure du R. P. Jacques Leyssen, *"Une nouvelle Croisade"*, dont nous avons donné une citation, la semaine passée, contient encore cet *"Aperçu historique"*, qu'il est bon de connaître. Ce sont des chiffres qui doivent nous faire réfléchir, et nous porter toujours à nous intéreser davantage à la question des Missions.

"D'après plusieurs, il serait déjà trop tard pour convertir le Japon, qui compte 77,000,000 d'habitants. De fait, cette nation s'est tout à fait européanisée au point de vue matériel; malgré cela elle n'a jamais songé à renoncer au Shintoisme national: en 1916, on y comptait à peine 70,000 catholiques. Les affirmations les plus pessimistes peuvent heureusement être de nulle valeur, par la grâce toute puissante de Dieu. Sur le sol japonais le sang des martyrs a été versé en telle abondance, durant les XVIIe et XVIIIe siècles, que l'on peut espérer à juste titre que là aussi une moisson riche sortira de cette semence féconde.

"La Chine, qui par son étendue et sa population (400,000,000) d'habitants, est la plus importante mission du monde, ne s'isolera plus désormais derrière la grande muraille; son avenir est gros de promesses; depuis 1900 le nombre des catholiques y a doublé.

	En 1865	En 1921
Evêques, préfets apostoliques...	24	56
Missionnaires	213	1,419
Prêtres chinois	167	1,002
Chrétiens baptisés	514,227	2,056,338

"Il y a soixante ans, la Mongolie avait 6,000 catholiques; ils sont actuellement 115,000 baptisés et 33,000 catéchumènes. Dans d'autres contrées où durant des siècles les missionnaires avaient travaillé sans succès, on voit déjà trois ou quatre milliers de catéchumènes. Mais il ne faut pas se dissimuler toutefois que la Chine est épiée par le Protestantisme; celui-ci ne se fait pas faute de se dire qu'un pays doté d'une civilisation vieille de quarante-cinq siècles et pénétré d'un esprit religieux très profond, doit être accessible au christianisme.

"Il y a deux ans, les Protestants donnaient les chiffres suivants:

Missionnaires	6,166
Pasteurs chinois	761
Aides	21,813
Convertis	371,135

"Ces résultats ne correspondent pas aux efforts des Protestants. Le fin Chinois fait d'ailleurs une différence entre le Missionnaire désintéressé et le Prédicateur marié qui, de temps à autre, distribuant quelques Bibles, ferme le temple et sa maison, à l'approche des chaleurs, pour aller faire le *gentleman* sur la côte. Aussi, sommes-nous tout à fait d'accord avec le Rév. White, missionnaire protestant en Chine, qui avoue à propos des statistiques données plus haut: "Si, après un siècle de travail et une dépense annuelle de millions de dollars, nous ne pouvons annoter que dix convertis par travailleur, c'est qu'il y a un défaut radical à la base de notre oeuvre." En tous cas, gardons-nous de sous-évaluer la propagande protestante et observons qu'elle s'empare des classes dirigeantes par les hautes écoles."

L'EGLISE ET LA PAIX INTERNATIONALE

Le temps est venu de répondre à la question qui est de savoir où la Société des Nations, dont la mission est conforme à l'éthique naturelle, trouvera le corps de doctrine à donner aux nations. La réponse est facile et doit satisfaire tout esprit non prévenu.

C'est dans l'Eglise catholique.

Car l'Eglise a, pour résoudre le problème international, des aptitudes intrinsèques, une expérience, une doctrine, une autorité qu'on ne saurait trouver nulle part ailleurs.

Ses aptitudes lui viennent de la stabilité de son institution; la première elle a donné au monde l'exemple d'un gouvernement juste et charitable, d'une organisation universelle et internationale; la première et la seule elle poursuit avec une expérience et une sagesse riches de vingt siècles d'exercice l'administration d'une société catholique des chrétientés de l'univers; la première et la seule, jusqu'ici, elle avait commencé l'établissement de cette Société internationale qu'on appelait la Chrétienté; or, quand, de nos jours, quelqu'un veut établir solidement une entreprise considérable, il a soin de recourir d'abord à l'expérience de ceux qui l'ont devancé ailleurs dans des entreprises similaires.

Mais alors, la Société des Nations n'aurait-elle pas parmi les devoirs élémentaires de sa charge, celui de profiter de l'expérience de son aînée, de son modèle, l'Eglise catholique romaine? Qui, en effet, autant que l'Eglise connait et respecte les âmes, les consciences, les traditions, les aspirations des peuples de la terre? Qui est plus habitué à tenir compte de l'esprit national ou du principe de légitimité, toutes choses dont le maniement sera tout-à-fait nouveau pour la Société des Nations. Et celle-ci n'apprendrait-elle pas de celle-là, entre autres choses encore, une leçon d'histoire pleine d'enseignements pratiques pour le choix des principes du nouveau code international? L'Eglise ne lui démontrerait-elle pas que seule la Réforme, c'est-à-dire la rupture de l'unité doctrinale, l'a empêchée de constituer définitivement une vraie Société universelle des Nations, (la Chrétienté comme on se plaisait déjà à l'appeler); que seule, par conséquent, l'unité dans la foi pourrait permettre de fonder la Société idéale et parfaite qu'on préconise et que seulement, dans la mesure où seront respectés les droits de Dieu et de l'âme humaine, la Société aura chance de s'approcher de l'idéal entrevu.

Et de quel appoint lui serait l'appui doctrinal et la collaboration de l'Eglise, cette grande éducatrice, cette grande civilisatrice des peuples. Les nations n'auront la paix que si elles pratiquent sans arrière-pensée la justice et la charité; seules, en effet, la justice et la charité peuvent suffire à éteindre le triple foyer de l'ambition, de la convoitise et de la rivalité, où s'allume d'ordinaire la guerre, et que les seuls accords politiques restent impuissants à atténuer. Mais les vertus sociales naturelles viennent de la connaissance et de l'observation de la loi morale; or, l'Eglise est la dépositaire de la plus haute doctrine morale qui soit: le Décalogue lui fournit surtout sa doctrine de justice, l'Evangile, en plus, sa doctrine de charité; le Décalogue impose le respect des droits de Dieu et du prochain; or, le premier est l'oeuvre de Jéhovah, le second, de Jésus; tous les chrétiens croient à l'un et à l'autre; tous les chrétiens aussi comprennent que le secret de la paix est dans l'amour que se porteront les nations et dans la charité qu'elles témoigneront au Père de toutes choses en qui elles sont soeurs. Pourquoi alors les nations chrétiennes ne puiseraient-elles pas à une source aussi pure la doctrine société internationale? Pourquoi ignoraient-elles, de propos délibéré — de bonne foi, elles ne le peuvent — l'efficacité pratique de la sagesse chrétienne qui affermit l'autorité en la rendant digne d'être obéie, ennoblit l'obéissance en lui fournissant des motifs d'action élevés et consolants et couronne la charité de tous les bienfaits de la paix.

Il faudrait exiger, en tout homme d'Etat, un minimum de vertu, de droiture morale, un sens éveillé des responsabilités — n'y a-t-il pas, en effet, des moments où le sort de millions de sujets dépend d'une phrase d'un chef de cabinet? — il faudrait pouvoir rencontrer chez les gouvernants une compétence morale au moins égale à la compétence intellectuelle que comporte leur mission. Enfin, il faudrait que tout électeur ait une saine notion du choix qu'il doit faire de ses représentants.

Tout cela, l'Eglise l'enseigne.... partout où on ne l'en empêche pas.

Après celle de son expérience et celle de sa doctrine, l'Eglise fournirait à la Société des Nations une troisième ressource, celle de sa grande autorité morale. Elle commande, en effet à plus de deux cents millions de sujets et, privilège unique au monde, elle atteint, du même coup, deux cent millions de sujets et, privilège unique au monde elle atteint, du même coup, deux cents millions de consciences. Quelle force représente une autorité capable, non seulement de dicter ses enseignements à ses sujets, mais de leur imposer des obligations de conscience que, du reste ceux-ci savent sanctionnés par Dieu lui-même. Et quand une société fait cela depuis vingt siècles et pour tant de peuples divers, de quelle dignité sans cesse accrue n'est-elle pas investie, quels mérites n'a-t-elle pas acquis au respect des autres sociétés, quelles garanties n'offre-t-elle pas de justice, de charité et d'impartialité?

Où trouver, dans le monde, une autre autorité qui, par son adhésion, sa recommandation, son approbation formelle, pourrait mieux assurer aux règles de la méditation et de l'arbitrage, aux lois et sanctions internationales, l'autorité morale qui en fait toute la valeur et l'efficacité réelle?

Si jamais la Société des Nations présentait au monde un programme concordant parfaitement avec les règles théologiques du droit de paix et de guerre, qui empêcherait le Souverain Pontife, si attentif au bien même temporel des nations, d'en synthétiser, d'en commenter, d'en promulguer à titre de normes obligatoires de la morale des nations, les principes essentiels? Au prestige moral de ces principes s'ajouterait, pour l'Eglise universelle, un prestige religieux. Et si cette attitude devait susciter l'émulation des églises dissidentes et des groupements non-chrétiens, que d'influences mises à la disposition de l'organisation nouvelle.

L'expérience de l'Eglise permettrait à la Société des Nations de s'asseoir tout de suite sur des bases solides, puisque l'Eglise est internationale; l'organisation de son enseignement, facultés de théologie, chaire de vérité, leçons de cathéchisme, assurerait à ses principes un retentissement simultané et bien justifié chez tous les peuples de l'univers; enfin, son autorité morale lui garantirait, chez tous les catholiques, l'adhésion des volontés, des consciences qu'elle régit et qui lui obéissent.

Doctrine, autorité, efficacité, tel est le triple cadeau de joyeux avènement que l'Eglise serait heureuse d'offrir à la Société chrétienne des Nations. Il ne faudrait pas le dédaigner; ce qui, en effet, a manqué jusqu'ici aux tentatives d'association internationale, ç'a toujours été, outre le manque de sens pratique, un magistère pour éclairer les intelligences et une autorité capable d'atteindre les consciences. L'Eglise pourrait être la lumière et la force de la Société des Nations; et ce ne serait pas le moindre service qu'elle aurait rendu à l'humanité; car ce dont les peuples modernes ont particulièrement besoin, ce n'est pas tant d'accords politiques que de vérité, de justice et de charité.

"La Semaine Religieuse" — V. GERMAIN, ptre.

CE QU'IL NE FAUT PAS OUBLIER

Le traité de Versailles subit, aujourd'hui plus que jamais, un assaut passionné de la part des multiples offices de propagande établis outre-Rhin, et qui disposent de succursales dans le monde entier. Ce redoublement d'attaques est motivé par les opérations de la Ruhr, dont on ne saurait loyalement contester quelque opinion que l'on ait à l'étranger, sur l'opportunité et l'efficacité de ces opérations, qu'elles soient effectuées en stricte exécution du traité, étant donné les "manquements" répétés de l'Allemagne.

Oh, nous n'aurons pas la naiveté de prétendre que le traité de Versailles échappe à toute critique. Nulle oeuvre humaine n'y échappe, car nulle oeuvre humaine n'est parfaite,—surtout lorsque, par cette oeuvre, il faut apporter une solution à des problèmes dont il semble bien hélas, que l'ampleur doive, longtemps encore, dépasser les forces si limitées des humains. Ce n'est pas en vain que ceux-ci, pendant plus de quatre années, les uns pour satisfaire une ambition criminelle, d'autres en vertu d'une docilité coupable aux ordres des premiers, d'autres, enfin, pour résister à l'agression dont ils étaient victimes et sauver leur patrie menacée, se sont absorbés, épuisés, dans un effort tenace de destruction—et qu'elle destruction. Aujourd'hui, alors qu'il s'agit de reconstruire, l'humanité semble écrasée par la grandeur de la tâche.

Au reste, si l'on peut adresser des critiques au traité de Versailles, la France n'est pas la dernière qui ait quelque droit de la faire. Comment oublier, en effet, que, plus de quatre années après la fin des hostilités, la France en soit encore à lutter pour acquérir les justes réparations qui lui sont si nécessaires? Car non seulement les réparations ne sont pas régulièrement payées, mais on cherche toujours la solution définitive du capital problème. Certes, la mauvaise volonté du gouvernement du Reich rend cette solution particulièrement difficile. Mais le traité n'eut-il pas du prévoir le cas où, cette mauvaise volonté se manifestant, la France et la Belgique, les plus éprouvées par la guerre, devraient quand même toucher ce qui leur est du et — répétons-le—ce qui leur est indispensable pour vivre, sans être amenées à s'efforcer d'obtenir satisfaction par leurs seuls moyens? M. Clémenceau lui-même, l'un des auteurs du traité, n'a pas caché, au cours de sa tournée aux Etats-Unis, combien la paix avait apporté d'amères déceptions à son vieux coeur français.

Mais, celà dit, peut-on oublier que le traité de Versailles, suivant le mot d'un Allemand, M. Hermann Ferhan, dans un article récent, a rompu avec la tradition diplomatique, d'après laquelle les traités de paix étaient toujours établis sur la base des forces en présence, "pour ne plus invoquer que la seule justice comme légitimation des conditions imposées aux vaincus"?.... C'est en vertu de ce principe nouveau, écrivait M. Charles Gide, l'un des économistes français qui, pourtant, ont critiqué le plus librement le traité, qu ela paix de Versailles a "libéré de la domination étrangère environ 50 millions d'hommes, Polonais, Tchèques, Alsaciens, Danois, Finlandais, Italiens, etc...." Non, cela ne s'oublie pas.

Lorsqu'une certaine presse dénonce donc le traité de Versailles comme "injuste", elle publie trop volontiers, pour les besoins de la cause, que, dans sa partie essentielle le traité de Versailles, en dépit de ses défauts, a été un puissant instrument de justice et de liberté, tel qu'on n'en avait jamais connu.

La paix instable et imparfaite née si péniblement de la guerre mondiale pourrait et devrait, sans doute, s'améliorer de plus en plus dans cet esprit de justice et de liberté, même au profit des vaincus, mais à la condition que ceux-ci, qui furent les agresseurs, fissent preuve d'une bonne volonté entière à réparer le mal qu'ils ont fait, au lieu de s'obstiner dans leur attitude présente. En agissant ainsi, ce n'est pas seulement la plus stricte justice qu'ils serviraient; c'est leur intérêt national même bien compris. Hélas, ils semblent loin encore de le bien comprendre.

ELOGE FUNEBRE DU PERE GRANDIN, O. M. I.

(Suite)

Ce fut dans cette position de vicaire des missions et puis de provincial que le père Grandin donna toute sa mesure. Comme tel il fut plus d'une fois appelé à concourir dans l'organisation religieuse de l'Alberta et de la Saskatchewan, de concert avec ceux que la divine Providence avait mis à la tête des différents diocèses. Il sut toujours mettre tant de naturel dans la solution de ces problèmes variés qu'une seule pensée semblait le guider: tout "pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes".

Comme tel encore il avait jurisdiction sur tous les pères et tous les frères qui se trouvaient dans son vicariat ou sa province, et Dieu seul sait de quelle sollicitude il les entourait et combien il s'intéressait à chacun d'eux en particulier. Comme il était heureux de les recevoir chez lui et combien plus heureux encore il était de leur rendre visite. Il considérait comme un devoir de le faire régulièrement, car l'expérience lui avait appris depuis longtemps com-

(A suivre en page 4)

DISCOURS DE M. J. HAMELIN

Monsieur le Président,

N'ayant pas participé au débat en réponse au discours du trône, je n'ai pas eu l'occasion de vous féliciter. Permettez-moi de me reprendre et de vous offrir aujourd'hui mes sincères félicitations. Vous avez été mon voisin de sièges au cours des six dernières années. Je puis sans hésitation affirmer que le gouvernement ne pouvait pas faire meilleur choix.

Je désire aussi féliciter le gouvernement, spécialement les fermiers de la province, de la belle victoire obtenue à la dernière élection. J'ai toujours eu la conviction, depuis mon entrée dans la politique, qu'il importait d'avoir plus de députés qui fussent réellement des fermiers. Je crois que seul un gouvernement fermier peut donner à notre province un gouvernement économique, car seul il connait les besoins actuels de la province. Personne ne me contredira si j'affirme que jamais notre province n'a traversé crise aussi terrible que la crise actuelle. Les impôts sont devenus intolérables. Ceci vous explique que grand nombre de nos concitoyens nous quittent pour aller habiter aux Etats-Unis. Il importe donc que nous améliorassions immédiatement la condition économique de notre province, sinon beaucoup d'autres devront prendre aussi la route de l'expatriation.

Le gouvernement actuel doit se souvenir que le gouvernement Norris a été condamné en raison de sa politique d'extravagance. Il avait imposé à la province un si lourd fardeau d'impôts qu'elle ne pouvait plus le porter. Il n'y a pas à se le cacher: le gouvernement actuel a été élu en raison de son programme d'économie. Tous ses partisans ont affirmé au cours de la lutte que les dépenses pouvaient être sensiblement réduites dans tous les départements. C'est pourquoi je lui ai dans une large mesure accordé ma sympathie, bien que je n'aie pas été élu sur un programme parfaitement en accord avec celui des Fermiers-Unis. Je le confesse: je suis venu à cette session avec l'intention de donner mon appui au gouvernement.

Mais, Monsieur le Président, quelle ne fut pas ma surprise en écoutant l'honorable trésorier soumettre son budget à la chambre. Un coup de foudre n'aurait pas plus désagréablement surpris les électeurs de cette province. Nous escomptions une réaction mais non pas pour le pire. Nous rejetons le gouvernement Norris parce qu'il nous demandait d'approuver un budget de dix millions et de lui voter de nouveaux impôts. Ne voilà-t-il pas que le gouvernement fermier, économe par principe, nous propose un budget de onze millions et nous demande le vote de deux millions de nouveaux impôts. Permettez-moi de vous dire, messieurs, que le salut de notre province ne peut être obtenu que par une politique d'économie sans pitié. Il faut tailler vigoureusement dans la dépense. Aussi me permettrai-je de vous suggérer quelques économies qui ne nuiront en rien au bon gouvernement de notre province.

Nous pouvons réduire de beaucoup les dépenses du service civil. En 1914, quand je fus élu pour la première fois, notre province avait 800 fonctionnaires pour une population de 560,000. Le chiffre de la population s'est élevé à 600,000 environ en 1918 et 1919. L'augmentation des impôts a fait retomber ce chiffre à celui de 1914. Or, en 1914, nous n'avions que 800 fonctionnaires. Aujourd'hui nous en avons 1,400. Nous dépensons de ce chef deux millions et demi annuellement. Nous pouvons réduire ce nombre de fonctionnaires à 1,000 et faire ainsi une économie d'un demi-million. Notre administration n'en souffrirait aucunement.

Je suggérerais aussi d'économiser dans la construction des édifices publics. Nous avons été luxueux sous ce rapport. Nous aurions pu nous contenter de beaucoup moins. Je donne quelques exemples. Prenons notre collège agricole. Ce somptueux collège devait enseigner à la génération à venir comment être économe et pratique sur la ferme. Or qu'arrive-t-il? Ceci. Nous faisons instruire à ce collège des garçons et des jeunes filles de fermiers. Ils avaient appris sur la ferme à soigner les animaux et à traire les vaches. Eh bien! nous les jetons en plein luxe. Prenons le cas des jeunes filles. Les parquets sont recouverts de tapis dispendieux et les murs leur offrent de grands miroirs où elles peuvent s'admirer de pied en cap. Tout l'ameublement est d'un luxe absolument inconnu de la ferme ordinaire.

Je veux bien, Monsieur le Président,

(A suivre en page 2)

Discours de M. Hamelin

(Suite de la page 1)

croire que l'intention est bonne, mais le résultat est pitoyable. Une jeune fille qui a vécu deux années dans ce luxe n'a plus les dispositions nécessaires pour s'occuper des petits porcelets et n'entend pas salir ses mignons pieds dans le fumier afin d'aller traire les vaches. Voilà mon impression. Le séjour au collège agricole finira presque toujours par inculquer à la jeune fille le goût de demeurer à la ville plutôt que de retourner sur la ferme. Est-ce que la statistique n'établit pas que seulement 15 pour cent retournent sur la ferme? Il est donc esentiel que nous coupions court à ce luxe afin d'obtenir le résultat cherché. Nous pouvons du coup faire une économie et un pas dans la bonne voie. Un autre luxe c'est la résidence des infirmières à Brandon. Sans doute fallait-il leur donner de bons quartiers, mais pourquoi les instaler comme des millionnaires? Je trouve que c'est une extravagance et tout simplement dépenser un demi-million de piastres pour loger quarante infirmières: c'est dépenser une moyenne de $12,000 par infirmière. C'est tout simplement ridicule et les finances de notre province ne nous permettent pas cela.

Une autre question que je ne veux pas passer sous silence, c'est celle de la maison d'école en campagne, surtout dans les territoires non organisés. La plus petite de ces écoles coute, d'après les plans du gouvernement, la somme de $2,000. Parfois cette école n'est fréquentée que par cinq ou six enfants. C'est une dépense à laquelle ne peuvent pas faire face la plupart de ces districts. Aussi apprenons-nous aujourd'hui que 170 de ces écoles ont été fermées parce qu'elles ne pouvaient pas payer l'institutrice. Presque toutes ces écoles ont été construites avec de l'argent fourni par le gouvernement contre débentures. Comme les contribuables quittent ces districts en voie de dépopulation, il s'ensuit que le gouvernement devra voir au paiement de ces débentures.

Autrefois on construisait l'école selon les moyens du district. Dans les districts nouveaux on taillait des "logs" et on construisait sans se plonger jusqu'au cou dans les dettes. Dans ces petites écoles on recevait une instruction aussi bonne, dans la pratique, que celle que l'on donne aujourd'hui à nos enfants dans des maisons de brique. Le devoir de l'état c'est de fournir à nos enfants toutes les facilités d'atteindre au moins le grade 8. Là devrait s'arrêter la responsabilité du gouvernement.

Mais malheureusement le gouvernement se permet aujourd'hui de donner des octrois à l'université, à l'enseignement secondaire. Ces octrois se chiffrent à $600,000. Seulement 8 pour cent des enfants de la province en profitent. Cela veut dire que nous payons en octroi pour chaque enfant la somme de $281.000. C'est à mon point de vue une grande injustice pour les 92 pour cent autres enfants. Ces enfants ne reçoivent que quelques sous et cependant leurs parents sont appelés à payer ces taxes. C'est pourquoi je m'oppose à ces $600.000 d'octrois. Les revenus de la province nous interdisent ces octrois et il est maintes institutions qui en ont beaucoup plus besoin que l'université et l'enseignement secondaire.

Je résume les quelques suggestions que j'ai faites et j'arrive à la conclusion que nous pourrions faire les épargnes suivantes:

Suppression de 400 fonctionnaires	$ 500,000
Suppression de l'octroi à l'université	315,000
Suppression de l'octroi à l'école secondaire	270,000
Total	$1,085,000

Voilà plus d'un million que nous pourrions facilement économiser. Ce serait autant de nouveaux impôts en moins que nous aurions l'obligation d'imposer à la province. Ne l'oublions pas: le contribuable paye plus qu'il ne peut.

LE VIN EST L'ENNEMI DE L'ALCOOLISME

Eloquent éloge des vignes et du vin par le comte Bertrand de Mun.

LIQUEUR BIENFAISANTE

La commission d'exportation des vins de France, qui réunit tous les négociants de vins français, a eu son assemblée générale le 21 février dernier, au palais d'Orsay, à Paris. A la suite de cette assemblée, d'après ce que nous dit son délégué au Canada, M. de Mauléane, la commission a donné une grande réception à laquelle assistèrent plus de 600 invités, plusieurs ministres, une centaine de députés et sénateurs, des diplomates et des représentants de la presse étrangère et française.

C'est le comte Bertrand de Mun, président de la commission d'exportation des vins de France, qui présidait cette réception. Il prononça un discours dans lequel il parla d'abord des progrès du commerce des vins en France et des espérances de le voir progresser davantage.

"On ignore trop également au dehors, qu'en France, nos vignes nous tiennent au coeur par des fibres profondes. Nous les aimons, [illegible] comme on aime, c'est-à-dire sans trop savoir pourquoi, et ce n'est pour la peine et les soucis qu'elles nous donnent [illegible] parce qu'elles sont liées traditionnellement à toute notre histoire.

"Nous sommes fiers de savoir que Rome nous les apporta et qu'elles se développèrent en même temps que toute notre civilisation latine, offrant à la fois aux hommes le bien-être, un symbole d'espérance et les plus beaux motifs de notre inspiration artistique.

"Nous ne pouvons lever les yeux sur nos cathédrales pour en scruter les admirables détails ou les pencher sur les marges de nos livres d'heures, sans y retrouver les enlacements de nos ceps où, parmi les feuillages et les chutes de grapes, de gracieuses figures enfantines sourient aux anges qui semblent regretter d'être placé trop haut pour cueillir le fruit divin.

"Et aujourd'hui encore, nous ne pouvons parler de nos régions viticoles fameuses sans évoquer le passé de nos vieilles provinces: Anjou, Touraine, Gironde, Bourgogne et Champagne. L'histoire nous y apparait, elle aussi, à travers un entrelacement de nos ceps, parmi les feuillages et les grappes, en figures tantôt tragiques, tantôt joyeuses, mais toujours aimées.

"C'est ainsi que tout ce passé nous conduit pas à pas au temps présent où, sur le même sol, travaillent durement aux mêmes vignes les fils de ceux qui, tout en les cultivant, firent notre civilisation, notre histoire et notre art. C'est pourquoi nous les défendons avec tout notre amour et tout notre coeur".

Plus loin rappelant la crise qui sévit en France, M. le comte de Mun s'écria

"Mais à la crise, il existe une autre cause plus grave, plus meurtrière. Ce n'est pas sans quelque amertume et sans beaucoup de surprise que nous voyons l'exportation de nos vins menacée de la façon la plus alarmante par une campagne prohibitionniste ardente, puissamment financée. Cette campagne a déjà porté ses fruits, puisque de l'autre côté de l'océan, un très grand pays où nos vins trouvaient un important débouché, et auquel nous lient des souvenirs anciens et récents inoubliables, nous a déjà fermé totalement ses portes, et puisque, à côté de lui, un autre pays où la vieille France est encore vivante, nous a fermé la plupart de ses provinces.

"Dans tous les pays qui ont fait du vin, depuis des siècles, leur boisson normale, on sait que l'usage du vin est sain et bienfaisant on sait que là où il règne en maitre, il chasse l'alcoolisme, fruit des poisons malhonnêtes et des fabrications clandestines. C'est encore une constation de fait que l'on trouve l'alcoolisme en décroissance à mesure que l'on se rapproche des pays vinicoles et que, chez eux, non seulement l'alcoolisme est enrayé, mais l'ivrognerie est une tare exceptionnelle."

ELOGE FUNEBRE DU PERE GRANDIN, O. M. I.

(Suite de la page 1)

bien les pauvres missionnaires avaient parfois besoin d'encouragement. Ceux-ci souffraient de l'isolement, ceux-là de la plus grande pauvreté, d'autres d'être si peu compris de ceux-là mêmes pour qui ils se dépensaient. Le Père Grandin tenait à aller leur dire personnellement combien lui, combien Dieu surtout était content d'eux. Tel était l'intérêt qu'il portait à tous et à chacun de ses pères et de ses bien-aimés frères que son esprit ne les quittait pas. Il voulait alléger leur fardeau autant que possible et pour ne pas les laisser mourir à la peine il ne fut satisfait que lorsqu'il leur eut assuré un lieu de retraite. Là ils passeraient leurs derniers jours dans le recueillement et la prière, tout près de ceux qui les avaient précédés dans le chemin de l'apostolat. Ce fut la raison d'être de la maison de Saint Albert.

Mais si le Père Grandin tenait beaucoup à bien user ceux qui avaient blanchi au service du Seigneur et qui étaient arrivés au soir de la vie, il importait encore plus de continuer leur oeuvre et de leur assurer des successeurs qui les remplaceraient dans le travail des missions et c'est ce qu'il fit en fondant son juniorat. Dans cette maison bénie, l'on préparait de futurs ouvriers qui prendraient la place de ceux qui seraient tombés sur la route.

Ah! le juniorat du Père Grandin! c'était son oeuvre de prédilection, celle qu'il aimait entre toutes en attendant que le scolasticat vint partager à part égale dans ses affections.

Comme il chérissait ces jeunes gens qui représentaient l'avenir, qui étaient la congrégation de demain. Il s'informait d'eux, ne les visitait jamais trop souvent, les voulait heureux et contents, sages et profondément religieux. Dans son affection pour eux qu'il voulait voire encore plus nombreux, il leur bâtit une magnifique maison, car il n'y avait rien de trop beau, rien de trop bon pour ses Benjamins.

Le juniorat fondé, il lui fallait un complément et ces jeunes gens que l'on avait si bien préparés déjà, il fallait parfaire leur formation religieuse. Il importait surtout de les garder sur cette terre de l'Ouest où tout en s'adonnant à l'étude de la philosophie et de la théologie, ils pourraient connaître de plus en plus les besoins particuliers de cette partie de la vigne du Seigneur dans laquelle le plus grand nombre devaient bientôt travailler. Il fallait également les tenir en contact plus ou moins immédiat et continuel avec ceux qui se dépensaient déjà dans les missions. Pour ces fins diverses, nul endroit n'était plus propice que la ville d'Edmonton. De fait Edmonton était la porte du Nord, la porte qui conduisait aux missions du Mackenzie comme à celles de la Grande Prairie et ce va et vient de missionnaires qui allaient vers leurs sauvages ou qui ayant travaillé pendant de nombreuses années, venaient d'obtenir la permission d'aller embrasser une dernière fois leurs vieux parents et se dirigeaient vers Québec ou la France, ce va et vient, dis-je, donnait à cette ville une véritable atmosphère religieuse.

Ce furent toutes ces considérations qui amenèrent le père Grandin à fonder son scolasticat et à le fonder dans cette ville. Me répéterai-je en disant que le scolasticat, tout comme le juniorat, était son oeuvre privilégiée et qu'il témoigna à ses scolastiques une affection qui ne se démentit jamais. Avec quel plaisir il venait lui, vieux missionnaire, souffrant parfois cruellement, passer sa récréation du soir avec ces aspirants du sanctuaire et ces apôtres de demain. Il semblait n'être jamais plus heureux que lorsqu'il les avait tous autour de lui, causant comme un véritable père avec ses enfants. Il était de toutes leurs fêtes et lorsqu'elles se faisaient trop attendre, il avait toujours peur que le travail fût trop continu et que quelques-uns ne compromissent leur santé.

Dans son désir de contribuer à la fondation du clergé séculier et de plus se rappelant que l'oeuvre des séminaires était une des oeuvres favorites de sa Congrégation, il voulut bien, après entente avec son archevêque, ouvrir les portes de son scolasticat à ceux qui voulaient se faire prêtres séculiers et voilà pourquoi nous trouvons sous le même toit et des religieux et des ecclésiastiques.

Je ne crois pas me tromper en disant que le père Grandin aurait volontiers chanté son Nunc Dimittis après la bénédiction de son scolasticat ou du moins il aspirait à descendre et était anxieux de déposer le fardeau qu'il portait depuis plus de 13 ans. Mais la Providence voulait couronner sa carrière en érigeant son vicariat en province régulière et en faisant du vicaire le premier provincial de la province. La Providence voulait qu'avant de fermer les yeux, il lui fut donné de voir le plein épanouissement de ses oeuvres, sa province la plus jeune entre toutes les provinces de sa congrégation au Canada et la mieux organisée. Elle voulait surtout sanctifier ses dernières années par la souffrance et par là le rendre mûr pour le ciel.

Ce fut dans l'espoir d'alléger ces souffrances que le Père Grandin nous laissait au commencement de janvier. On lui avait laissé entendre un soulagement certain et une guérison probable. Le bon Dieu en a jugé autrement. Le Père Grandin est mort loin de nous, loin de ce pays qui durant 48 ans avait été son champ d'action. Je ne doute pas qu'avant de rendre le dernier soupir, sa pensée ne se soit portée là-bas, bien loin, au-delà des mers, là où étaient ceux qu'il aimait et dont il était aimé si sincèrement. Je ne doute pas que de toute son âme il ait fait généreusement à Dieu le sacrifice de l'adieu suprême.

M. F., le Père Grandin est mort et j'aime à croire que celui, qui durant toute sa vie a été si miséricordieux, a trouvé miséricorde devant le souverain juge. Cependant il faut être si pur pour entrer au ciel que nous avons raison de soupçonner qu'il n'y est pas encore. Oh! Prions pour lui, nous tous à qui il a été si bon et faisons en sorte que bientôt les portes du paradis lui soient ouvertes. Ainsi-soit-il!

L'Union d'Edmonton

NOUVELLES LOCALES

Samedi dernier le 17, fête de Saint Patrice.

Nous avons eu 24 degrés de froid la semaine dernière.

MAISON moderne, 37 rue Masson à louer. S'adresser à l'Imprimerie du Manitoba.

Les feuilles pour l'impôt sur le revenu sont distribuées et on est obligé de faire son rapport avant le 1er Avril prochain.

Demain le 22 courant aura lieu à la Salle Berry, Norwood, le banquet annuel de la Chambre de Commerce à 6.30 p.m.. Prix du billet $1.00.

M. Marius Benoit a démissionné de la place de secrétaire de l'Association d'Education. M. J.-H. Daignault lui succède. Le nouveau secrétaire sera au bureau de l'Association d'Education. 1?5, rue Aulneau, tous les jours, de 1.30 p. m. à 6 p.m. Téléphone. N1311.

A l'assemblée annuelle tenue dimanche dernier, la Société Saint Jean Baptiste, ont été élus les officiers suivants:

Président, M. Alexandre Bernier.

1er Vice Président, M. Ernest Levêque.

Secrétaire, M. Georges Dégané.

Trésorier, M. Henri d'Eschambault.

La société a voté la somme de $500.00 pour la reconstruction du Collège.



CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

ATTENDU que les Commissaires du District Scolaire de St-Boniface, No. 1188, ont passé un réglement afin d'emprunter sur le crédit du dit district la somme de Deux Cent Quarante Mille Dollars ($240,000.00) par l'émission et la vente de débentures pour les fins suivantes :

(a) $165,000.00 pour la reconstruction et l'agrandissement de l'ECOLE PROVENCHER qui a été considérablement endommagée par le feu.

(b) $75,000.00 pour la construction d'une nouvelle école dans ou aux environs du Quartier No. 5 dans le dit district scolaire.

ET ATTENDU que les Commissaires du dit District Scolaire de St-Boniface No. 1188, suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, ont prié le Conseil Municipal de la Ville de St. Boniface, de soumettre le dit Réglement No. 66 au vote des électeurs municipaux dûment qualifiés d'après la dite loi.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, par un Réglement No. 1473 a décrété que le vote sur le Règlement No. 66 de la dite Commission scolaire sera enregistré, mardi, le 17 avril, A. D. 1923, à partir de neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir de la même journée, et pour les fins de recevoir le vote des électeurs [illegible] des bureaux de votation [illegible] aux heures susmentionnées, et aux endroits suivants:

[illegible]—Bureau de votation No. 1, à ou près de l'angle des rues Plinguet et Archibald.

QUARTIER No. 2—Bureau de Votation No. 2, à l'Hôtel le Ville.

QUARTIER No. 3—Bureau de votation No. 3, à ou près de l'angle de l'avenue Hamel et de la rue Aulneau.

QUARTIER No. 4—Bureau de votation No. 4 à l'Ecole Taché.

QUARTIER No. 5—Bureau de votation No. 5, à ou près de l'angle de la rue Kitson et l'avenue Taché.

Son Honneur le Maire fera la nomination à son bureau, à l'Hôtel de Ville, à 4 heures de l'après-midi, le 16 avril, A.D. 1923, des personnes qui sont intéressées, soit pour promouvoir le passage du dit réglement ou s'y opposer, pour être présent aux différents bureaux de votation, et au comte final des votes par le Greffier de la Ville de Saint-Boniface, respectivement.

Et mercredi, le dix-huitième jour d'avril, A. D. 1923, à son bureau à l'Hôtel de Ville, à midi, le dit Greffier fera le compte final des votes reçus pour ou contre le dit Règlement.

Daté à St-Boniface, Province de Manitoba, le treizième jour de mars A. D. 1923.

ERNEST GAGNON,
Greffier.

3 ins.



DEMANDE D'EMPLOI

Des demandes pour remplir la position d'assistant gardien du terrain des vidanges de la ville, seront reçues par le soussigné jusqu'à huit heures du soir, lundi le 26 mars 1923.

La personne nommée pour remplir ces fonctions recevra un salaire de $75 par mois avec logement gratuit.

Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Greffier.

St. Boniface, Man. le 21 mars 1923.